

**OPTIONS D'ACHATS DE GAZ NATUREL  
EN REMPLACEMENT  
DE LA CAPACITÉ D'ENTREPOSAGE  
NON RENOUVELÉE AU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2013  
(suivi de la décision D-2014-064)**

**TABLE DES MATIÈRES**

	Page
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>1. MISE EN CONTEXTE .....</b>	<b>4</b>
<b>2. OPTIONS D'ACHATS DE GAZ NATUREL EN HIVER .....</b>	<b>8</b>
<b>3. ANALYSE DES RÉSULTATS.....</b>	<b>11</b>
3.1. Structure d'approvisionnement.....	11
3.2. Coûts d'approvisionnement.....	12
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>14</b>
<b>ANNEXES</b>	

1 **INTRODUCTION**

2 Au 1<sup>er</sup> avril 2013, Société en commandite Gaz Métro (Gaz Métro) a décontracté une capacité  
3 d'entreposage de 116,1 10<sup>6</sup>m<sup>3</sup> chez Union Gas et l'a remplacée par un contrat de « capacité de  
4 retrait et injection seulement ». La demande d'approbation quant aux paramètres contractuels  
5 reliés à l'entente avec Union Gas a été déposée dans le cadre de la Cause tarifaire 2013 (R-  
6 3809-2012, B-0238, Gaz Métro-1, Document 17). La décision D-2013-035 de la Régie de  
7 l'énergie (la « Régie ») approuvait la proposition de Gaz Métro.

8 Ce non-renouvellement de capacité d'entreposage implique que les achats de gaz naturel sont  
9 déplacés de l'été vers l'hiver. Certaines options peuvent être envisagées pour effectuer ces  
10 achats. Dans la décision D-2013-035, la Régie ordonnait :

11 « [33] [...] déposer, dans les 90 jours suivant la présente décision et dans le cadre du  
12 prochain dossier tarifaire, un rapport permettant de comparer et déterminer les  
13 caractéristiques des ententes que le distributeur entend mettre en place pour remplacer  
14 la tranche d'entreposage non renouvelée. Ce rapport devra notamment :

- 15 • identifier les diverses options de remplacement de la tranche d'entreposage de  
16 116,1 10<sup>6</sup>m<sup>3</sup> non renouvelée;
- 17 • évaluer le gain potentiel espéré associé à ces options ainsi que les risques, à  
18 savoir la variabilité des résultats, en regard du coût de chaque option. Ces  
19 analyses doivent prendre en compte la variabilité historique quotidienne (sur  
20 une dizaine d'années ou plus, si possible) des conditions climatiques (et des  
21 besoins) et des prix. »

22 Gaz Métro a donc déposé à la Cause tarifaire 2014 une analyse répondant à la demande de la  
23 Régie (réf. : R-3837-2013, B-0063, Gaz Métro-2, Document 5). En demande de renseignement,  
24 la Régie a demandé d'explorer davantage l'option d'achats variables contractés auprès d'une  
25 tierce partie en demandant à Gaz Métro d'évaluer les scénarios d'achats variables qu'elle avait  
26 identifiés dans sa preuve en utilisant des indices mensuels plutôt que les indices quotidiens NGX-  
27 Dawn (réf. : R-3837-2013, B-0226, Gaz Métro-2, Document 25, question 13.1). Cette dernière  
28 analyse considérait les achats variables correspondant aux retraits du site d'entreposage qui  
29 auraient autrement été effectués et ce, pour des journées précises.

1 Dans sa décision D-2014-064, la Régie mentionnait :

2 « [197] À la demande de la Régie, le Distributeur obtient des cotations pour un produit variable  
3 qu'il n'a pas considéré, soit un contrat sur la base d'un indice mensuel avec une demande  
4 variable jusqu'à un maximum de 1 400 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>/jour et un total saisonnier de 55,6 10<sup>6</sup>m<sup>3</sup> sur la  
5 période du 1<sup>er</sup> décembre 2013 au 31 mars 2014.

6 [198] À l'audience, le Distributeur a indiqué que, dans sa simulation du produit, il n'avait pas  
7 utilisé systématiquement le produit les jours où les prix étaient les plus élevés.

8 [...] ]

9 [204] **Pour ces motifs, la Régie ordonne au Distributeur de présenter, au prochain**  
10 **dossier tarifaire, une nouvelle analyse de ce produit et de comparer les résultats avec**  
11 **ceux des deux autres produits analysés, l'achat uniforme et l'achat variable (spot). »**  
12 (Gaz Métro souligne)

13 Le présent document vise à répondre à la demande de la Régie.

14 Afin de présenter un dossier complet, la preuve initiale ainsi que les différentes analyses  
15 présentées dans le cadre de la Cause tarifaire 2014 seront reprises dans le présent document.  
16 L'option d'achats variables auprès d'une tierce partie, en ciblant le produit les jours où les prix  
17 sont les plus élevés, sera présentée en complément.

## 1. MISE EN CONTEXTE

18 La structure d'approvisionnement de Gaz Métro est constituée de différents outils : des capacités  
19 de transport depuis l'Alberta et le sud de l'Ontario, du stockage dans son territoire et hors de son  
20 territoire et des livraisons dans son territoire.

21 Une des particularités de détenir de l'entreposage est d'acheter le gaz naturel en été pour être  
22 injecté dans les sites et de le retirer en hiver, permettant de profiter des prix normalement plus  
23 bas en été qu'en hiver. À partir du moment où la capacité d'entreposage est réduite, puisque le  
24 besoin en hiver est le même, cela signifie que le gaz naturel doit être acheté en hiver. Il s'agit  
25 donc d'un déplacement des volumes d'achats de l'été vers l'hiver. Il n'y a pas vraiment d'option  
26 de remplacement à la réduction des capacités d'entreposage, il s'agit plutôt de définir une  
27 stratégie d'achat du gaz naturel.

28 Il est important de rappeler que le plan d'approvisionnement est établi sur une base macro et  
29 permet de définir la structure d'approvisionnement requise pour répondre à la demande projetée.  
30 La planification quotidienne réelle des approvisionnements s'avérera différente étant le reflet de

1 la demande réelle, les conditions climatiques et l'apport des différents approvisionnements au  
2 cours d'une journée.

3 Lors de l'établissement du plan d'approvisionnement, la demande projetée, la structure  
4 d'approvisionnement et les niveaux cibles d'inventaires dans les sites d'entreposage définissent  
5 le profil d'achat de gaz naturel requis pour répondre aux besoins.

6 Pour le site d'entreposage d'Union Gas, les contraintes contractuelles suivantes viennent en  
7 partie guider les niveaux cibles d'inventaires :

- 8 • le service est interruptible en retrait pour les mois d'avril et mai;
- 9 • le service est interruptible en injection pour les mois d'octobre et novembre;
- 10 • le niveau d'entreposage doit être à moins de 45 % de la capacité totale au moins une  
11 journée entre le 31 mars et le 30 avril;
- 12 • le niveau d'entreposage doit être à plus de 75 % de la capacité totale au moins une  
13 journée entre le 30 septembre et le 31 octobre;
- 14 • la capacité de retrait est diminuée de 33,3 % lorsque le niveau d'inventaire est en deçà  
15 de 25 % de la capacité totale; et
- 16 • la capacité d'injection est diminuée de 33,3 % lorsque le niveau d'inventaire est au-delà  
17 de 75 % de la capacité totale.

18 Pour l'année 2013, les niveaux suivants d'inventaire sont visés sur la période de l'hiver :

**Tableau 1**

<b>En date du</b>	<b>Niveau d'inventaire (10<sup>6</sup>m<sup>3</sup>)</b>	<b>Ratio vs 349 10<sup>6</sup>m<sup>3</sup></b>
31 décembre	157	45 %
31 janvier	105	30 %
28 février	70	20 %
31 mars	45	13 %

1 Gaz Métro vise un niveau d'entreposage d'environ 13 % au 31 mars sous une année normale.  
2 Ce niveau permet, d'une part, de conserver la marge de manœuvre pour faire face à un hiver  
3 chaud et s'assurer de rencontrer le niveau maximum d'inventaire requis contractuellement entre  
4 le 31 mars et le 30 avril et, d'autre part, de garder un niveau minimal en inventaire pour les besoins  
5 opérationnels. La baisse de la capacité de retrait est effective à la mi-février.

6 Le niveau d'entreposage visé au 30 septembre est de 98 %, ne pouvant prendre le risque de ne  
7 pas pouvoir injecter en octobre et novembre et ne pas être à pleine capacité pour le début de la  
8 saison froide. La baisse de la capacité d'injection est effective au début août.

9 Le non-respect des niveaux maximums de 45 % du 31 mars au 30 avril et minimums de 75 % du  
10 30 septembre au 31 octobre entraîne des pénalités importantes et le fait que les mois de  
11 référence sont interruptibles en retrait ou en injection, le cas échéant, vient renforcer le besoin de  
12 prudence dans la gestion des inventaires.

13 Considérant ces éléments, Gaz Métro établit sa structure d'achat de gaz naturel pour répondre à  
14 la demande projetée.

15 L'annexe 1 présente le profil d'achat de gaz naturel à Dawn établi pour l'année 2013 permettant  
16 de répondre à la demande et de rencontrer les cibles de niveaux d'inventaire dans les sites  
17 d'entreposage. Pour établir ce plan, le contrat de 116,1 10<sup>6</sup>m<sup>3</sup> non renouvelé auprès d'Union Gas  
18 a été exclu dès le 1<sup>er</sup> octobre 2012.

19 Ces achats peuvent être effectués d'avance (achats à indice) ou effectués au besoin (achats  
20 spot). De plus, lorsque les achats sont effectués d'avance, ils peuvent être concrétisés sur une  
21 base annuelle ou pluriannuelle.

22 La stratégie d'achats appliquée pour l'année 2013 par Gaz Métro est la suivante :

- 23 • Les mois d'octobre et novembre sont des mois d'épaulement où la température peut  
24 influencer de façon importante la consommation de la clientèle. Ainsi, considérant les  
25 contraintes des contrats d'entreposage d'Union Gas, ces achats sont effectués sur une  
26 base « spot ». Il en est de même pour les mois d'août et septembre.
- 27 • Pour la période de l'hiver (décembre à mars), Gaz Métro vise l'achat de la presque totalité  
28 des quantités projetées en avance, sur la base d'indice, conservant une certaine quantité

1           comme marge de manœuvre pour faire face à un hiver chaud ou une baisse de la  
2           demande, soit près de 10 % des achats projetés pour cette période.

- 3           • Gaz Métro attend la fin de l'hiver avant de contracter des achats en bloc pour les mois  
4           d'avril à juillet afin de garder toute la flexibilité pour moduler les achats en fonction des  
5           résultats de l'hiver et de la projection de la demande.

6           Le besoin d'achat de gaz en hiver à la suite d'une diminution de la capacité d'entreposage chez  
7           Union Gas se retrouve implicitement considéré dans la planification d'approvisionnement.

8           Lors de l'analyse pour le renouvellement de la capacité d'entreposage, Gaz Métro a comparé  
9           trois modes d'achats de gaz :

- 10          1. Intégration annuelle à la planification dans les achats du bloc de décembre à mars;
- 11          2. Achat pluriannuel (6 ans) sur une base uniforme;
- 12          3. Achat pluriannuel (6 ans) sur une base variable avec obligation d'utiliser la totalité  
13          contractée.

14          En 2012, la valeur des achats pluriannuels (options 2 et 3) rendait ces options intéressantes.  
15          Toutefois, l'option 3 n'avait pas vraiment de valeur ajoutée, Gaz Métro pouvant elle-même gérer  
16          ses besoins variables avec le maintien des capacités de retrait et d'injection malgré la diminution  
17          de la capacité totale d'entreposage détenue. Ainsi, seule l'option 2 était intéressante, pouvant  
18          générer une baisse des coûts d'approvisionnement comparativement à l'achat sur une base  
19          annuelle.

20          Le contexte gazier actuel amène Gaz Métro à revoir sa position. Les développements récents  
21          relatifs à la disponibilité des capacités de transport entre Dawn et son territoire amènent  
22          Gaz Métro à ne pas s'engager pour le moment dans des contrats pluriannuels. En effet,  
23          Gaz Métro doit conserver toute la latitude si les achats de fourniture du service du distributeur  
24          (gaz de réseau) devaient être effectués à d'autres points que Dawn.

25          Dans sa décision D-2014-064, la Régie prenait note de cette position émise à la Cause  
26          tarifaire 2014 et ordonnait :

« [205] (...) au Distributeur de déposer en temps opportun, pour approbation, les caractéristiques d'un éventuel achat pluriannuel en remplacement de la capacité d'entreposage non renouvelée au 1<sup>er</sup> avril 2013. »

1 Gaz Métro maintient encore cette position dans le cadre de la Cause tarifaire 2015 et elle prend  
2 note de l'ordonnance de la Régie pour une application future en s'y conformant.

## 2. OPTIONS D'ACHATS DE GAZ NATUREL EN HIVER

3 Sous le mode d'achat de l'intégration annuelle à la planification d'approvisionnement, les achats  
4 peuvent être contractés d'avance, sur une base uniforme de décembre à mars, ou achetés au  
5 besoin, sur une base variable.

6 Afin de comparer ces deux bases, uniforme ou variable, et de répondre à la demande de la Régie,  
7 Gaz Métro a estimé les coûts du plan d'approvisionnement en fonction des hypothèses  
8 suivantes :

9 1. Plan d'approvisionnement 2013, projeté à température normale, modifié pour exclure le  
10 contrat de 116,1 10<sup>6</sup>m<sup>3</sup> d'entreposage auprès d'Union Gas dès le 1<sup>er</sup> octobre 2012 et établi  
11 en fonction de la stratégie d'achat décrite à la section 1;

12 2. Évaluation des achats

13 i. Achat uniforme : achat de 911 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>/jour du 1<sup>er</sup> décembre au 31 mars;

14 ii. Achats variables- option A : évaluation des retraits quotidiens qui auraient été  
15 effectués au site d'Union Gas du 1<sup>er</sup> décembre au 31 mars si la capacité  
16 d'entreposage avait été conservée, soit 25 % des retraits totaux prévus. Ainsi, les  
17 jours d'achats et les quantités sont fixés initialement. Cette hypothèse permet  
18 d'intégrer au plan d'approvisionnement, une précision quotidienne dans l'analyse  
19 des besoins pour répondre à la demande;

20 iii. Achats variables- option B :

21 Gaz Métro : détermination des achats variables pour respecter les niveaux visés  
22 d'inventaire au site d'Union Gas à la fin des mois de décembre à mars comme  
23 présentés à la section 1. Opérationnellement, ces achats seraient évalués  
24 quotidiennement. Toutefois, dans le cadre d'un plan d'approvisionnement macro,  
25 une telle précision ne peut être intégrée. Ainsi, ces achats sont présumés  
26 uniformes à l'intérieur d'un même mois, pouvant influencer les résultats.



1 Tierce partie : la transaction d'achats variables à Dawn sur la base de l'indice  
2 mensuel AECO ou Dawn comporte les conditions suivantes :

- 3 • Demande variable jusqu'à un maximum de 1 400 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>/jour;
- 4 • Total saisonnier de 55,6 10<sup>6</sup>m<sup>3</sup> devant être réquisitionné sur la période  
5 du 1<sup>er</sup> décembre 2013 au 31 mars 2014.

6 La quantité totale correspond à celle que Gaz Métro a conservée en variable dans  
7 les plans simulés sous l'option A.

8 La méthodologie suivante a été appliquée pour établir les achats variables à  
9 effectuer sous la transaction spécifique avec la tierce partie :

- 10 • Le niveau de l'achat quotidien variable contracté auprès de la tierce partie  
11 est établi en comparant le prix de la transaction pour le mois donné (indice  
12 mensuel + prime) à l'indice quotidien NGX-Dawn pour chaque jour.
- 13 • Si le prix de la tierce partie est inférieur, Gaz Métro achètera de celle-ci le  
14 maximum possible, considérant les modalités de la transaction et la  
15 quantité qui était prévue en retrait au site d'Union Gas.
- 16 • Si le prix est supérieur, Gaz Métro retirera le niveau maximum possible du  
17 site d'Union Gas et comblera le besoin par un achat auprès de la tierce  
18 partie pour répondre à la demande. Le cas échéant, les achats requis, afin  
19 d'atteindre le maximum convenu d'achats (55,6 10<sup>6</sup>m<sup>3</sup>), sont reportés sur  
20 les derniers jours de la saison.

21 Il est à noter qu'opérationnellement la comparaison des prix ne pourrait être  
22 effectuée en fonction de l'indice quotidien NGX-Dawn, celui-ci étant établi *a*  
23 *posteriori*. La comparaison serait donc établie en fonction du prix « marché » que  
24 Gaz Métro obtiendrait pour un achat de gaz naturel visant le jour suivant, pouvant  
25 influencer les résultats.

26 3. Simulation des conditions climatiques de 2008 à 2012;

27 4. Pour chacune des années évaluées : utilisation des prix suivants :

- 28 a. Utilisation de l'indice AECO 5A réel pour chaque mois;
- 29 b. Achat uniforme de 911 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>/jour : prix moyen des achats réels de Gaz Métro  
30 contractés d'avance pour le bloc du 1<sup>er</sup> décembre au 31 mars, excluant les achats  
31 pluriannuels;
- 32 c. Achats variables de Gaz Métro : Indice NGX-Dawn; et

1 d. Achats variables contractés auprès d'une tierce partie :

2 Deux bases sont considérées : l'indice mensuel « AECO (7A) + prime » et l'indice  
3 « Dawn Monthly Inside FERC + prime », les primes sont fournies par une tierce  
4 partie.

5 Dans sa décision D-2014-064 (paragr. 108), la Régie a ordonné d'effectuer les  
6 achats de gaz naturel à Dawn selon les indices Nymex ou NGX Dawn; l'indice  
7 AECO étant réservé aux achats contractés d'avance à Empress. Les scénarios  
8 évalués en fonction de l'indice AECO ont tout de même été conservés dans  
9 l'analyse.

10 En ce qui concerne l'indice à Dawn, NGX n'a pas d'indice mensuel. Par contre, le  
11 prix de la transaction peut être structuré à partir de l'indice « Dawn Monthly Inside  
12 FERC ». Cet indice n'est pas utilisé dans le marché et les tierces parties ne  
13 transigeraient pas en fonction d'un tel indice. À leur avis, l'indice quotidien NGX-  
14 Dawn constitue le meilleur indice considérant l'optionnalité quotidienne incluse dans  
15 ce genre de transactions. Si Gaz Métro exigeait l'utilisation de l'indice, « Dawn  
16 Monthly Inside FERC » certains fournisseurs pourraient tout de même accepter de  
17 transiger selon cet indice. Toutefois, Gaz Métro croit qu'une prime de risque  
18 supérieure serait intégrée au prix de la transaction. Aux fins d'illustration, une  
19 tierce partie a tout de même accepté de fournir rétroactivement les prix « indice  
20 mensuel + prime » qui auraient été fixés pour la transaction d'achat en fonction de  
21 l'Indice « Dawn Monthly Inside FERC ».

22 Il est à noter que la Régie avait demandé de considérer également des indices  
23 saisonniers ou annuels à AECO et à Dawn. La notion d'indice saisonnier n'existe  
24 pas dans le marché. Il en est de même pour l'indice annuel à Dawn qui n'existe  
25 pas. Quant à l'indice annuel à AECO, il existe, mais il n'est pas utilisé à des fins  
26 de transaction. De plus, il ne serait pas approprié d'établir un prix sur un indice  
27 annuel pour une transaction qui couvre uniquement la période du 1<sup>er</sup> décembre au  
28 31 mars. Ces indices n'ont pas été retenus aux fins d'analyse.

29 L'annexe 2 présente les résultats comparatifs des différentes bases d'achat pour l'année normale  
30 et pour les conditions climatiques et des prix des années 2008 à 2012. Gaz Métro ne peut produire  
31 de simulation pour les années antérieures étant donné que les données de prix antérieures à  
32 2008 ne sont pas disponibles pour les scénarios d'achats variables - option B.

### **3. ANALYSE DES RÉSULTATS**

#### **3.1. Structure d'approvisionnement**

1 Les résultats présentés à l'annexe 2 montrent que les achats en hiver sont inférieurs pour les  
2 scénarios à achats variables lorsque l'hiver est plus chaud que la normale. Plus l'hiver est  
3 chaud, plus la baisse des achats en hiver est importante (exemple 2010 et 2012). Ce constat  
4 demeure vrai même sous le scénario d'achat uniforme étant donné qu'une certaine quantité  
5 d'achats a été conservée sur une base « spot » comme marge de manœuvre. À l'inverse, un  
6 hiver plus froid que la normale entraînera une augmentation des achats « spot » en hiver  
7 (exemple 2009 légèrement plus froid que la normale).

8 D'un point de vue volumétrique, les modalités propres à chaque scénario influenceront le profil  
9 d'achats de gaz naturel à Dawn et en conséquence le profil de retrait et d'injection au site  
10 d'entreposage d'Union Gas. Ce constat est d'autant plus important dans les scénarios d'achats  
11 variables – option B où une transaction avec une tierce partie est contractée et qu'il y a  
12 obligation de contracter la quantité totale. Sous ces scénarios, l'effet prix influence de façon  
13 importante le moment où les achats sont faits. À titre d'exemple, pour les cinq années  
14 simulées, l'utilisation suivante de la transaction auprès de la tierce partie est observée :

**Tableau 2**

<b>Statistiques du profil d'achats auprès de la tierce partie</b>		
<b>Année</b>	<b>Indice AECO</b>	<b>Indice Dawn</b>
2008 Hiver normal	<ul style="list-style-type: none"><li>• Max. atteint le 11 mars</li><li>• 43 jours valorisés</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Max. atteint le 10 février</li><li>• 43 jours valorisés</li></ul>
2009 Hiver froid	<ul style="list-style-type: none"><li>• Max. atteint le 31 mars</li><li>• 0 jour valorisé</li><li>• achat par obligation du 20 février au 31 mars</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Max. atteint le 31 mars</li><li>• 0 jour valorisé</li><li>• achat par obligation du 20 février au 31 mars</li></ul>
2010 Hiver chaud	<ul style="list-style-type: none"><li>• Max. atteint le 31 mars</li><li>• 15 jours valorisés</li><li>• achat par obligation du 7 au 31 mars</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Max. atteint le 31 mars</li><li>• 29 jours valorisés</li><li>• achat par obligation du 21 au 31 mars</li></ul>
2011 Hiver normal	<ul style="list-style-type: none"><li>• Max. atteint le 22 janvier</li><li>• 43 jours valorisés</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Max. atteint le 31 mars</li><li>• 31 jours valorisés</li><li>• achat par obligation du 15 au 31 mars</li></ul>
2012 Hiver chaud	<ul style="list-style-type: none"><li>• Max. atteint le 31 mars</li><li>• 0 jour valorisé</li><li>• achat par obligation du 20 février au 31 mars</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Max. atteint le 31 mars</li><li>• 0 jour valorisé</li><li>• achat par obligation du 20 février au 31 mars</li></ul>

1 Le nombre de jours valorisés correspond au nombre de jours où le prix d'achat auprès de la  
2 tierce partie est inférieur à l'indice NGX-Dawn sur les 121 jours de l'hiver.

### 3 **3.2. Coûts d'approvisionnement**

4 Au niveau des coûts, l'impact sera fonction des différents prix d'achat et de leur variabilité entre  
5 l'hiver et l'été. Le tableau suivant présente les variations de coûts d'approvisionnement entre  
6 les scénarios à achats variables versus les scénarios à achat uniforme, selon les résultats  
7 présentés à l'annexe 2.

**Tableau 3**

Scénario achats variables	Écart des variations de coûts achats variables vs uniformes	
	000 \$	%
Gaz Métro		
Option A	[ -750 ; 418 ]	[ -0,09 % ; 0,03 % ]
Option B	[ -876 ; 840 ]	[ -0,10 % ; 0,07 % ]
Tierce partie – Indice AECO		
Option A	[ -115 ; 2 539 ]	[ -0,01 % ; 0,21 % ]
Option B	[ -827 ; 2 262 ]	[ -0,06 % ; 0,19 % ]
Tierce partie – Indice Dawn		
Option A	[ -812 ; 1 955 ]	[ -0,04 % ; 0,15 % ]
Option B	[ -1 745 ; 543 ]	[ -0,13 % ; 0,05 % ]

1 La relativité des prix hiver / été de chaque base (uniforme et variable) a un impact important  
2 comme le démontre la différence des résultats en 2012 et 2010, hiver chaud, pour des  
3 quantités similaires d'achats transférées de l'hiver à l'été. Le même constat peut être fait pour  
4 les hivers normaux 2008 et 2011.

5 La fluctuation des écarts des variations de coûts (présentée au tableau 3) est plus importante  
6 sous les scénarios d'achats variables contractés auprès d'une tierce partie (entre 2 M\$ et  
7 3 M\$) comparativement aux scénarios où Gaz Métro effectue directement les achats variables  
8 (entre 1,2 M\$ et 1,6 M\$). Ce constat démontre donc une plus grande incertitude des résultats  
9 en contractant une transaction d'achats variables auprès d'une tierce partie.

10 Il est à noter que les transactions d'achats variables auprès de la tierce partie ont été évaluées  
11 sur une base annuelle. Si de telles transactions devaient être évaluées sur une base  
12 pluriannuelle, la variabilité serait probablement plus importante. En effet, la période plus longue  
13 pour l'établissement de la prime de ces transactions, créant une incertitude plus accentuée  
14 sur les « Futures », entraînerait potentiellement une prime d'achat plus élevée.

15 D'autre part, le fait de reporter à la fin de la période d'hiver les achats de la transaction avec  
16 la tierce partie, trois ou quatre des cinq années analysées, indique que la formule d'achat  
17 « indice mensuel + prime » est plus élevée que l'indice NGX-Dawn sur la période de l'hiver.

1 Ce report des achats à la fin de l'hiver n'implique pas nécessairement une meilleure stratégie  
2 d'achat.

## **CONCLUSION**

3 À la lumière de ces résultats, il est difficile de tirer des conclusions quant au scénario à privilégier.  
4 Nul ne peut prévoir quel type d'hiver se présentera ni quels sont les prix réels des indices AECO  
5 ou Dawn et des achats spot à Dawn et de l'effet combiné de tous ces facteurs.

6 Les scénarios sous les conditions normales présentés à l'annexe 2, considérant les projections  
7 de prix lors d'établissement du plan d'approvisionnement à la Cause tarifaire, montrent le peu de  
8 variation entre l'un et l'autre des scénarios (achats uniformes ou achats variables) soit une  
9 moyenne de 0,02 % des coûts totaux d'approvisionnement. Ces variations sous les simulations  
10 de conditions climatiques et de prix des années 2008 à 2012 représentent en moyenne 0,01 %  
11 des coûts totaux. Ainsi, le choix entre une option d'achat uniforme ou d'achat variable a peu  
12 d'impact sur les coûts totaux d'approvisionnement.

13 Par ailleurs, comme mentionné dans le cadre de la Cause tarifaire 2014, Gaz Métro ne voit pas  
14 l'avantage pour sa clientèle d'une option où elle contracterait un achat variable auprès d'une  
15 tierce partie qui, entre autres, requiert l'achat de la totalité du volume sur la période d'hiver même  
16 si le besoin n'est pas présent en cas d'hiver chaud. En effet, Gaz Métro pourrait ne pas contracter  
17 d'avance une quantité saisonnière équivalente d'achats à Dawn et contracter quotidiennement  
18 les achats en fonction des besoins et ce, à un prix spot similaire à NGX Dawn. Il n'y aurait donc  
19 pas de surcharge contrairement à celle demandée par les fournisseurs et aucune obligation à  
20 contracter la quantité totale, permettant de s'adapter au besoin de la clientèle.

21 De plus, comme mentionné à la section 2, les tierces parties ne transigent pas en fonction de  
22 l'indice « Dawn Monthly Inside FERC ». Selon Gaz Métro, il serait au désavantage de sa clientèle  
23 d'exiger un tel indice pour la fixation du prix de la transaction, une prime de risque supérieure  
24 serait potentiellement intégrée au prix de la transaction. Ainsi, Gaz Métro ne retiendrait pas une  
25 telle option.

26 Gaz Métro juge que sa stratégie consistant à ne concrétiser d'avance qu'une partie des achats  
27 sur la période du 1<sup>er</sup> décembre au 31 mars, sur une base annuelle, conservant ainsi une quantité  
28 comme marge de manœuvre pour faire face à un hiver chaud ou une baisse de la demande,

1 jumelée à sa stratégie de gestion des retraits au site d'entreposage d'Union Gas, proposée dans  
2 le cadre de la Cause tarifaire 2014<sup>1</sup>, approuvée par la Régie dans la décision D-2014-077 et mise  
3 en place pour l'année 2015, constitue une approche valable et prudente.

4 **Gaz Métro demande à la Régie de prendre acte du présent suivi permettant de comparer**  
5 **les options potentielles d'achats de gaz naturel en hiver pour remplacer la tranche**  
6 **d'entreposage non renouvelée auprès d'Union Gas au 1<sup>er</sup> avril 2013 et de s'en déclarer**  
7 **satisfaite.**

## **ANNEXES**

Annexe 1 : Stratégie d'achats de gaz naturel à Dawn – Année 2013 (10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>)

Annexe 2 : Évaluation des options d'achats de gaz naturel à Dawn en remplacement de capacité  
d'entreposage

---

<sup>1</sup> R-3837-2013, B-0193, Gaz Métro-2, Document 16.





**ANNEXE 1 - STRATÉGIE D'ACHATS DE GAZ NATUREL À DAWN - ANNÉE 2013 (10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>)**

(1)	oct-12 (2)	nov-12 (3)	déc-12 (4)	janv-13 (5)	févr-13 (6)	mars-13 (7)	avr-13 (8)	mai-13 (9)	juin-13 (10)	juil-13 (11)	août-13 (12)	sept-13 (13)	Total (14)
<b>1 Achats par bloc</b>													
2 octobre	55 635	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	55 635
3 novembre	0	147 268	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	147 268
4 février	0	0	0	0	26 234	0	0	0	0	0	0	0	26 234
5 janvier-février	0	0	0	32 317	29 190	0	0	0	0	0	0	0	61 507
6 décembre-février	0	0	23 727	23 727	21 430	0	0	0	0	0	0	0	68 884
7 janvier-mars	0	0	0	4 091	3 695	4 091	0	0	0	0	0	0	11 876
8 décembre-mars	0	0	189 813	189 813	171 444	189 813	0	0	0	0	0	0	740 881
9 décembre-avril	0	0	28 636	28 636	25 864	28 636	27 712	0	0	0	0	0	139 483
10 avril-juillet	0	0	0	0	0	0	83 927	86 725	83 927	86 725	0	0	341 304
11 août-septembre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	58 907	57 007	115 914
<b>12 Achats spot</b>	0	0	0	0	0	864	40 530	1 780	0	0	0	293	43 466
<b>13 Total des achats</b>	55 635	147 268	242 175	278 583	277 857	223 403	152 169	88 505	83 927	86 725	58 907	57 300	1 752 453
<b>14 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>/jour</b>	1 795	4 909	7 812	8 987	9 923	7 207	5 072	2 855	2 798	2 798	1 900	1 910	



Annexe 2 : ÉVALUATION DES OPTIONS D'ACHATS DE GAZ NATUREL À DAWN EN REMPLACEMENT DE CAPACITÉ D'ENTREPOSAGE

Plan 2013 avec conditions climatiques et prix	DJ	Hypothèses de prix							Prix d'achat tierce partie				Volume d'achats à Dawn			Coût du plan d'appro	Variation option achats variables vs achats uniformes		
		Indice AECO			Prix spot moyen à Dawn			Prix d'achat AECO +	AECO 7A mensuel		DAWN Mensuel		Hiver	Été	Total		000 \$	000 \$	%
		Hiver €/m <sup>3</sup>	Été €/m <sup>3</sup>	Annuel €/m <sup>3</sup>	Hiver €/m <sup>3</sup>	Été €/m <sup>3</sup>	Annuel €/m <sup>3</sup>	Déc-mars €/m <sup>3</sup>	Indice €/m <sup>3</sup>	Prime €/m <sup>3</sup>	Indice €/m <sup>3</sup>	Prime €/m <sup>3</sup>	10 <sup>6</sup> m <sup>3</sup>	10 <sup>5</sup> m <sup>3</sup>	10 <sup>6</sup> m <sup>3</sup>		000 \$	000 \$	%
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	(19)	
<b>Cause tarifaire - Conditions normales 2013</b>	3 043																		
1 Achat uniforme		11,481	11,443	11,481	14,325	14,167	14,232	2,652						1 169,3	583,2	1 752,5	1 020 799		
2 Achats variables - option A																			
3 Gaz Métro		11,481	11,443	11,481	14,325	14,167	14,232	n/a	11,481	2,614				1 169,7	582,6	1 752,3	1 020 916	118	0,01%
4 Tierce partie AECO														1 169,7	582,6	1 752,3	1 020 771	-28	0,00%
5 Tierce partie DAWN											14,352	0,758		1 169,7	582,6	1 752,3	1 021 337	539	0,05%
6 Achats variables - option B																			
7 Gaz Métro		11,481	11,443	11,481	14,325	14,167	14,232	n/a						1 167,8	584,7	1 752,5	1 020 917	118	0,01%
8 Tierce partie AECO									11,481	2,614				1 168,1	584,4	1 752,5	1 020 751	-47	0,00%
8 Tierce partie DAWN											14,352	0,758		1 168,1	584,4	1 752,5	1 021 342	543	0,05%
<b>Conditions 2008</b>	2 994																		
9 Achat uniforme		25,979	30,704	28,736	29,925	36,284	33,653	4,684						1 203,8	534,8	1 738,6	1 955 791		
10 Achats variables - option A																			
11 Gaz Métro		25,979	30,704	28,736	29,925	36,284	33,653	n/a	25,133	5,680				1 203,7	534,8	1 738,5	1 955 966	175	0,01%
12 Tierce partie AECO														1 203,1	535,4	1 738,5	1 955 755	-36	0,00%
13 Tierce partie DAWN											29,573	-0,265		1 203,1	535,4	1 738,5	1 954 979	-812	-0,04%
14 Achats variables - option B																			
15 Gaz Métro		25,979	30,704	28,736	29,925	36,284	33,653	n/a						1 202,7	535,9	1 738,6	1 956 170	379	0,02%
16 Tierce partie AECO									25,133	5,680				1 205,7	532,8	1 738,5	1 955 889	97	0,00%
16 Tierce partie DAWN											29,573	-0,265		1 207,5	531,0	1 738,5	1 954 131	-1 660	-0,08%
<b>Conditions 2009</b>	3 126																		
17 Achat uniforme		20,158	13,293	16,154	24,885	16,929	20,221	5,345						1 181,0	573,1	1 754,1	1 305 410		
18 Achats variables - option A																			
19 Gaz Métro		20,158	13,293	16,154	24,885	16,929	20,221	n/a	21,647	6,168				1 181,5	572,5	1 754,0	1 305 104	-305	-0,02%
20 Tierce partie AECO														1 180,4	573,6	1 754,0	1 307 349	1 940	0,15%
21 Tierce partie DAWN											26,168	1,250		1 180,4	573,6	1 754,0	1 307 365	1 955	0,15%
22 Achats variables - option B																			
23 Gaz Métro		20,158	13,293	16,154	24,885	16,929	20,221	n/a						1 179,5	574,5	1 754,1	1 305 133	-276	-0,02%
24 Tierce partie AECO									21,647	6,168				1 180,4	573,8	1 754,2	1 304 582	-827	-0,06%
24 Tierce partie DAWN											26,168	1,250		1 180,4	573,8	1 754,2	1 303 664	-1 745	-0,13%

**Société en commandite Gaz Métro**  
**Cause tarifaire 2015, R-3879-2014**

	DJ	Hypothèses de prix						Prix d'achat tierce partie				Volume d'achats à Dawn			Coût du plan d'appro	Variation option achats variables vs achats uniformes		
		Indice AECO			Prix spot moyen à Dawn			Prix d'achat AECO +	AECO 7A mensuel		DAWN Mensuel		Hiver	Été				Total
		Hiver	Été	Annuel	Hiver	Été	Annuel		Indice	Prime	Indice	Prime						
						Déc-mars	Déc-mars	moyenne	Déc-mars	moyenne								
25	<b>Conditions 2010</b>	2 610																
26	Achat uniforme		17,263	13,665	15,164	19,444	17,121	18,082	3,250					1 040,6	535,7	1 576,3	1 207 448	
	Achats variables - option A																	
27	Gaz Métro		17,263	13,665	15,164	19,444	17,121	18,082	n/a					1 032,4	543,8	1 576,2	1 207 866	418 0,03%
28	Tierce partie AECO									18,725	5,555			1 051,0	525,2	1 576,2	1 209 987	2 539 0,21%
29	Tierce partie DAWN											20,657	1,023	1 051,0	525,2	1 576,2	1 208 429	982 0,08%
	Achats variables - option B																	
30	Gaz Métro		17,263	13,665	15,164	19,444	17,121	18,082	n/a					1 039,8	536,4	1 576,2	1 208 288	840 0,07%
31	Tierce partie AECO									18,725	5,555			1 051,0	525,2	1 576,3	1 209 709	2 262 0,19%
32	Tierce partie DAWN											20,657	1,023	1 051,0	525,1	1 576,1	1 207 944	496 0,04%
33	<b>Conditions 2011</b>	3 051																
34	Achat uniforme		13,538	13,289	13,393	16,013	15,729	16,414	3,061					1 177,7	581,2	1 758,9	1 127 818	
	Achats variables - option A																	
35	Gaz Métro		13,538	13,289	13,393	16,013	15,729	16,414	n/a					1 177,6	581,2	1 758,8	1 127 817	-1 0,00%
36	Tierce partie AECO									13,579	2,815			1 178,5	580,3	1 758,8	1 127 702	-115 -0,01%
37	Tierce partie DAWN											16,407	0,682	1 178,5	580,3	1 758,8	1 128 122	304 0,03%
	Achats variables - option B																	
38	Gaz Métro		13,538	13,289	13,393	16,013	15,729	16,414	n/a					1 175,5	581,2	1 756,7	1 127 259	-559 -0,05%
39	Tierce partie AECO									13,579	2,815			1 181,4	580,3	1 761,8	1 127 891	73 0,01%
40	Tierce partie DAWN											16,407	0,682	1 178,5	580,4	1 758,9	1 127 828	10 0,00%
41	<b>Conditions 2012</b>	2 577																
42	Achat uniforme		9,050	8,167	8,535	11,704	10,663	11,093	3,453					1 031,7	506,0	1 537,7	838 390	
	Achats variables - option A																	
43	Gaz Métro		9,050	8,167	8,535	11,704	10,663	11,093	n/a					1 021,8	515,9	1 537,7	837 640	-750 -0,09%
44	Tierce partie AECO									9,817	3,596			1 041,1	496,6	1 537,7	838 710	320 0,04%
45	Tierce partie DAWN											12,054	0,834	1 041,1	496,6	1 537,7	838 504	114 0,01%
	Achats variables - option B																	
46	Gaz Métro		9,050	8,167	8,535	11,704	10,663	11,093	n/a					1 006,7	531,2	1 537,9	837 514	-876 -0,10%
47	Tierce partie AECO									9,817	3,596			1 041,1	496,7	1 537,8	837 876	-513 -0,06%
48	Tierce partie DAWN											12,054	0,834	1 040,2	497,6	1 537,8	837 836	-554 -0,07%